

Conditions générales de vente de la billetterie

L'association Art's Prod propose la vente de billets sur son site internet www.artsprod.fr
L'achat de places de théâtre, spectacle, concerts par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. L'association se réserve le droit d'activer ou de suspendre sans préavis ce service de vente en ligne.

Article 1 : Achat de places.

La mise en ligne de la billetterie sur le site web de l'association débute environ **2 mois avant la date de la prestation**. Ce service en ligne prend fin **2 jours avant la date de la prestation**. La vente en ligne est définitive. **Les billets ne seront ni repris ni échangés, même en cas de perte ou de vol. Les billets ayant bénéficié d'une remise exceptionnelle sur le tarif de chaque billet ne pourront pas bénéficier d'un remboursement.** Lors d'une commande, un courriel confirme à l'acheteur que la commande de billets a bien été validée. S'il ne reçoit pas de courriel de confirmation dans les 24 heures suivant son achat, l'acheteur doit solliciter sans délai l'association par courriel adressé au secrétariat de l'association : artsprod01@gmail.com. L'association Art's Prod ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de son achat en ligne.

Article 2 : Mise à disposition des billets

Sous réserve de la réception effective du règlement par l'association, les billets achetés en ligne sont mis à disposition de l'acheteur selon les dispositions suivantes.

Billets achetés au plus tard 8 jours avant la date de l'évènement

Les billets sont envoyés par courrier à l'adresse indiquée sur la commande de l'acheteur. L'association ne peut être tenue responsable de la perte ou du retard de livraison des billets acheminés par voie postale. Si 24 heures avant le début de l'évènement, l'acheteur n'a pas reçu ses billets, il doit en informer sans délai l'association par courriel adressé au secrétariat de l'association. Ses billets seront mis en opposition et, en lieu et place des billets non reçus, l'acheteur présentera le mail de confirmation de commande à l'entrée de l'évènement.

Billets achetés moins de 8 jours avant la date de l'évènement

Les billets ne sont pas envoyés par courrier, ils seront directement délivrés à l'acheteur à l'entrée de l'évènement, sur présentation du mail de confirmation de commande.

Article 3 : Tarification

Le prix des places est indiqué en euros toutes taxes comprises. Les éventuels frais de traitement et d'expédition ne sont pas inclus dans le prix des places. Lorsque des évènements se succèdent à des dates rapprochées, il est généralement proposé une offre abonnement à tarif préférentiel. Cette offre préférentielle ne revêt aucun caractère obligatoire, ni systématique.

Sauf indication contraire, les entrées aux évènements sont gratuites pour les moins de 4 ans. Une pièce justificative de l'identité et de l'âge peut être demandée aux personnes de moins de 4 ans à l'entrée du lieu de l'évènement pour justifier de la gratuité de leur billet. À défaut, le paiement de l'entrée au tarif normal sera exigé.

Article 4 : Paiement en ligne

*Le paiement de la billetterie s'effectue de préférence en ligne via Paypal service entièrement sécurisé. Toutes les données relatives à la carte bancaire de l'acheteur sont transférées en langage crypté. À titre exceptionnel, l'acheteur a également possibilité de régler son achat par chèque bancaire. Dans ce cas, le règlement devra parvenir à l'association ou apparaître sur le compte bancaire de l'association **au moins 8 jours avant la date de la prestation.***

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible. Toute réservation non réglée sous 8 jours sera automatiquement annulée.

Article 5 : Accès au lieu de la prestation

L'association Art's Prod ne peut être tenue pour responsable des faits suivants :

- annulation ou report de l'évènement, modification de son horaire ;*
- changement du lieu de l'évènement;*
- modification des œuvres / interprètes / artistes mentionnés au programme.*

Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et usages du lieu de concert, quel que soit le spectacle. L'ouverture du lieu de l'évènement a lieu environ 1h à 30 minutes avant l'horaire de début. En règle générale, les accès sont fermés dès le début du concert. Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à une place assise et ne sont introduits qu'exceptionnellement dans la salle, à la faveur d'une éventuelle pause au cours de l'évènement.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé pour une arrivée tardive ou le manquement d'une partie de la manifestation.

Article 6 : Annulation et remboursement

En cas d'annulation d'un évènement par l'association

Le prix du billet sera remboursé, à l'exception des frais de transport, d'hébergement, de restauration, de gestion et d'envoi engagés par l'acheteur. Le remboursement s'effectuera par virement sur compte bancaire de l'acheteur ou par chèque.

En cas de report d'un évènement par l'association

Les billets restent valables pour la nouvelle date. Si cette option ne convient pas à l'acheteur, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que dans le cas d'une annulation de l'évènement hors billet ayant bénéficié d'une remise.

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Article 7 : Données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations de l'acheteur fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission

Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro d'enregistrement 2146081. Lors d'une commande, l'acheteur est amené à communiquer des informations personnelles sur son identité. Ces informations nécessaires afin d'assurer le traitement de la commande sont : nom, prénom, adresse postale et e-mail. Ces données peuvent également être utilisées par l'association afin de contacter l'acheteur en cas de problème avec le traitement de sa commande ou d'un éventuel report ou annulation du concert. L'acheteur dispose d'un droit permanent d'accès et de rectification sur toutes les données qui le concernent, conformément aux textes européens et aux lois nationales en vigueur. Pour exercer ce droit, il suffit à l'acheteur d'en faire la demande par courrier électronique adressé au secrétariat de l'association.

Article 8 : Responsabilité

Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer les événements par quelque moyen ou support quel qu'il soit, sous peine d'engager sa responsabilité en violation du droit à l'image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle. L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant les événements. Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

Article 9 : Droit applicable

La vente de billetterie visée aux présentes est soumise à la loi française.